

**Complément d'avis n° 2023/05
relatif à l'accréditation de
l'École nationale d'ingénieurs de Metz
de l'université de Lorraine
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Avis mis en suspens **sous réserve** de la transmission d'un règlement de scolarité conforme au processus de Bologne (semestrialisation, compensation de crédits ECTS, etc.), au plus tard le 15 septembre 2023.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale d'ingénieurs de Metz de l'université de Lorraine;
- Vu la note de synthèse établie par Pascal BODET, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 novembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission se prononce favorable à la levée de la réserve émise dans son avis 2023/05.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 novembre 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON